



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS de JUILLET et AOÛT 2019

édité lundi 2 septembre 2019

République Française

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU GERS**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
juillet et août 2019**

Edité le 2 septembre 2019

Est publié dans ce recueil le dispositif des délibérations
du Service départemental d'incendie et de secours.

Le texte intégral des actes du SDIS publiés ou cités dans ce recueil
peut être consulté au Service départemental d'incendie et de secours.

SOMMAIRE

Arrêté conjoint de la préfète du Gers et du président du SDIS du Gers

- Arrêté n° A-SDIS32-19-319 du 26 juillet 2019 portant tableau d'avancement au grade de Lieutenant 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2019

Arrêtés du président du SDIS du Gers

- Arrêté n° A-SDIS32-19-273 du 05 juillet 2019 fixant composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Gers
- Arrêté n° A-SDIS32-19-298 du 24 juillet 2019 portant modification de la liste départementale des médecins habilités du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers
- Arrêté n° A-SDIS32-19-353 du 30 août 2019 portant délégation de signature du président du CASDIS au Colonel Jean-Louis FERRES

Décisions du directeur départemental du SDIS du Gers

- Décision n° DC-SDIS32-19-008 du 05 juillet 2019 portant modification de la liste départementale des personnels spécialisés 'photo-vidéo' du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers au titre de l'année 2019
- Décision n° DC-SDIS32-19-009 du 05 juillet 2019 portant modification de la liste départementale des anciens sapeurs-pompiers réservistes gersois spécialisés 'photo-vidéo' au titre de l'année 2019
- Décision n° DC-SDIS32-19-010 du 19 juillet 2019 portant établissement de la liste départementale d'aptitude à l'activité et l'emploi des personnels spécialisés de la chaîne de commandement du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers au titre de l'année 2019



ARRETE CONJOINT DE LA PREFETE ET DU PRESIDENT DU SDIS



ARRETE N°A-SDIS32-19-319

LA PREFETE DU GERS,

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie B qui s'est réunie le 4 juillet 2019 ;

ARRÊTENT

Article 1^{er} - Le tableau d'avancement au grade de lieutenant 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels est établi, au titre de l'année 2019, dans l'ordre suivant :

n°1 – Claude SARRAUTE

n°2 – Eric LAHAYE

n°3 – André TREMOULET

Article 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 - Le Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS.

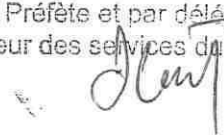
Fait à Auch, le **26 JUL. 2019**

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours du Gers


Bernard GENDRE

La Préfète du Gers,

Pour la Préfète et par délégation
Le Directeur des services du Cabinet


Benoît COURTIAUD



**ARRETES DU PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS**



ARRÊTÉ

N° A-SDIS32-19-273

fixant composition du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours du Gers

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS,**

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1424-24 et suivants, R.1424-12 et R. 1424-16 ;
- VU** la loi n° 96-369 du 03 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;
- VU** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;
- VU** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- VU** l'arrêté du 27 avril 2015 portant désignation par Monsieur le Président du conseil général de son représentant, Monsieur Bernard GENDRE, pour présider le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Gers ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 21 mars 2014 fixant le nombre et la répartition des sièges au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Gers ;
- VU** l'arrêté du 18 janvier 2019 fixant composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Gers ;
- VU** la délibération n° D-SDIS32-15-017 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du 28 avril 2015 fixant composition et compétence du bureau du conseil d'administration du SDIS ;
- VU** la délibération n° CP181012 83J02 du conseil départemental du 12 octobre 2018 fixant la liste des représentants du conseil départemental élus au sein du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours ;

CONSIDÉRANT la perte de qualité de certains membres ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers, chef de corps départemental ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté du 18 janvier 2019 susvisé est abrogé.

Article 2 : La composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Gers est fixée comme suit à compter du 01 juillet 2019.

Article 2.1 - Membres ayant voix délibérative

Art. L. 1424-24-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Représentants du Conseil départemental

Titulaires	Suppléants
Bernard GENDRE, Président	Cathy DASTE LEPLUS
Philippe DUPOUY	Laurence LABEDAN
Jean-Pierre COT	Valérie MANISSOL
Gisèle BIEMOURET	Hélène ROZIS LE BRETON
Claude BOURDIL	Nathalie BARROUILLET
Françoise CASALE	Christian LAPREBENDE
Gérard CASTET	Yvette RIBES
Patricia ESPERON	
Chantal DEJEAN-DUPEBE	Jérôme SAMALENS
Francis DUPOUEY	Charlette BOUE
Robert FRAIRET	Vincent GOUANELLE
Francis LARROQUE	Michel GABAS
Jean-Pierre SALERS	Céline SALLES
Lydie TOISON	Bernard KSAZ

Représentants des Maires

Titulaires	Suppléants
Monsieur Didier DUPRONT Maire de Gondrin	Madame Marie-Noëlle DENAT-LEBE Maire-Adjoint de Montesquiou
Madame Raymonde BONALDO Maire-Adjoint d'Auch	Monsieur Guy VERDIER Maire de Castéra-Lectourois
Monsieur Francis IDRAC Maire de L'Isle-Jourdain	
Monsieur Michel ESPIE Maire de Vic-Fezensac	
Monsieur Christian PEYRET Maire de Nogaro	Monsieur Gérard DUCLOS Maire de Lectoure
Monsieur Philippe BEYRIES Maire-Adjoint de Condom	Monsieur Jean-Pierre BRU Maire de Masseube
Monsieur Pierre BEAUDRAN Maire de Mirande	Monsieur Michel LABATUT Maire de Saint-Puy
Monsieur Arnaud WADEL Maire de Lartigue	Monsieur Jacques SERES Maire de Pessan

Article 2.2 - Membres ayant voix consultative

Art. L. 1424-24-5 du Code général des collectivités territoriales

- 1 - Le Colonel Eric MEUNIER, Directeur départemental des services d'incendie et de secours.
- 2 - Le Médecin-capitaine Émilie MERCIER, Médecin-chef par intérim du service de santé et de secours médical.
- 3 - Deux sapeurs-pompiers professionnels, un officier et un non officier, deux sapeurs-pompiers volontaires, un officier et un non officier, en qualité de membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS), comme suit.

Titulaires	Suppléants
Lieutenant Guy CAVILLON	Commandant Thierry COUFFINAL
Adjudant Yannick MARTUING	Lieutenant Eric PAULEAU
Infirmière Marie-Pierre SABADIE	
Adjudant Joël ANTONELLO	

4 - Le Commandant Christophe CLAVERIE, président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Gers.

Article 2.3 - Membres de droit

Art. L. 1424-25 et R. 1424-16 du Code général des collectivités territoriales

Madame la Préfète assiste de plein droit aux séances du conseil d'administration. Elle peut se faire représenter par un membre du corps préfectoral ou par le directeur des services du cabinet.

Article 2.4 - Autres membres

Art. R. 1424-16 du Code général des collectivités territoriales

Le payeur départemental assiste aux séances du conseil d'administration.

Article 3 : La composition du bureau est inchangée et se définit comme suit :

Premier vice-président : Monsieur Didier DUPRONT

Deuxième vice-président : Monsieur Philippe DUPOUY

Troisième vice-président : Monsieur Jean-Pierre COT

Membre supplémentaire : Madame Françoise CASALE

Membres associés sans voix délibérative désignés : Mesdames Chantal DEJEAN-DUPEBE et Gisèle BIEMOURET.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Article 5 : Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Gers.

Fait à Auch, le **- 5 JUIL. 2019**

Le président du Conseil d'administration
du SDIS du Gers,


Bernard GENDRE

- 5 JUIL. 2019

Arrêté transmis et reçu en Préfecture le

Le Président du conseil d'administration certifie que le présent arrêté a été affiché le
et sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS du Gers

- 5 JUIL. 2019



ARRETE n° A-SDIS32-19-298

**PORTANT MODIFICATION DE LA LISTE DEPARTEMENTALE DES MEDECINS HABILITES
DU CORPS DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS DU GERS**

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU GERS,

- VU** Le Code de la Route ;
- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- VU** La loi n° 96-369 du 3 mai 1996 modifiée relative aux Services d'Incendie et de Secours ;
- VU** La loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat des les corps de sapeurs-pompiers ;
- VU** Le décret 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux Sapeurs-Pompiers Volontaires,
- VU** L'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;
- VU** La version consolidé en date du 23 février 2018 de l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;
- VU** L'article 6.5. de la circulaire du 3 août 2012 relative à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire ;
- VU** L'arrêté conjoint du Président du CASDIS et du Ministre de l'Intérieur en date du 11 mars 2019 portant intégration de Monsieur Laurent LACROIX en qualité de Médecin Commandant de sapeurs-pompiers volontaires à compter du 15 février 2019 ;
- VU** L'arrêté conjoint du Président du CASDIS et de Madame la Préfète du Gers en date du 28 mars 2019 portant intégration de Monsieur Ramsès MASSOUDI en qualité de Médecin Capitaine de sapeurs-pompiers volontaires à compter du 6 avril 2018 ;
- VU** L'arrêté conjoint du Président du CASDIS et de Monsieur le Préfet du Gers en date du 3 avril 2017 portant intégration de Monsieur Alcey MARSEILLAN en qualité de Médecin Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires à compter du 15 mai 2017 ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Les médecins sapeurs-pompiers dont les noms suivent sont désignés et agréés en qualité de médecins habilités, chargés d'apprécier l'aptitude médicale aux fonctions de sapeur-pompier. Ces médecins sont également qualifiés pour la délivrance des certificats médicaux exigés pour l'obtention ou le renouvellement des permis de conduire des véhicules de groupe lourd dans le respect de la réglementation en vigueur :

- Colonel DAVADANT Philippe
- Lieutenant-Colonel PALOQUE Gilles
- Commandant COSTANZO Joseph
- Commandant FRAYSSIGNES Isabelle
- Commandant GUEZ Jean Maurice
- Commandant LACROIX Laurent
- Commandant MOURAS Yannick
- Commandant SINQUIN Jean-Paul
- Capitaine AL CHAB Basem
- Capitaine ANXIONNAZ Franck
- Capitaine BALLENGHIEN Isabelle
- Capitaine BARDENAT Franck
- Capitaine BOCEK DEBRITO Monique
- Capitaine BOUE VANCHE Amélie
- Capitaine BOYER Denis
- Capitaine CAMELOT David
- Capitaine CIOCARLAN Corneliu
- Capitaine DEGRANGE Hervé
- Capitaine GAUBE Pierre-Jean
- Capitaine HUREAU BOURROUSSE Sophie
- Capitaine LESCURE Maryse
- Capitaine MASSOUDI Ramses
- Capitaine MERCIER Emilie
- Capitaine PERRIER Pascal
- Capitaine RODELLAR Anne-Marie
- Capitaine TRAN Jean-Claude
- Lieutenant MARSEILLAN Alcey
- Lieutenant AGNOLA Clémence
- Lieutenant PASAMON Magali
- Lieutenant THEVENET Oriane
- Aspirant BAUDY Mélanie

ARTICLE 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Fait à AUCH, **24 JUIL. 2019**

Le Président du Conseil
d'Administration du S.D.I.S.


Bernard GENDRE



ARRÊTE N° A-SDIS32-19-353

**portant délégation de signature à Monsieur le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours du Gers**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS,

- VU** Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1424-33,
- VU** la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 modifiée relative aux services d'incendie et de secours ;
- VU** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- VU** l'arrêté conjoint du ministère de l'Intérieur et du président du conseil d'administration du SDIS du 16 juillet 2019, nommant le Colonel Jean-Louis FERRES en qualité de Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Gers à compter du 1^{er} septembre 2019 ;
- VU** l'arrêté conjoint du ministère de l'Intérieur et du président du conseil d'administration du SDIS du 19 août 2019, nommant le M. Xavier PERGAUD colonel stagiaire de sapeurs-pompiers professionnels par voie de détachement, faisant fonction de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours du Gers, à compter du 1^{er} septembre 2019 ;
- VU** l'arrêté du 11 avril 2011 portant nomination en qualité de directrice administrative et financière de Madame Fabienne LEMERLE ;
- VU** l'arrêté du 27 avril 2015 portant désignation par Monsieur le président du Conseil général, de son représentant pour présider le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Gers ;
- VU** l'arrêté A-SDIS32-16-194 du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Gers du 1^{er} juin 2016, portant délégation de signature à Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers ;

CONSIDERANT que pour l'exercice des missions de gestion administrative et financière du service départemental d'incendie et de secours du Gers, il est nécessaire que le Directeur départemental, son adjoint ainsi que la directrice administrative et financière disposent d'une délégation accordée par le président du conseil d'administration ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Dans le cadre des attributions du service départemental d'incendie et de secours, délégation est donnée au Colonel Jean-Louis FERRES, Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers, en ce qui concerne les affaires administratives et financières courantes, notamment à l'effet de signer :

- mandats de paiement de toute nature à imputer sur le budget du service départemental d'incendie et de secours, se rapportant aux dépenses autorisées dans le cadre du règlement du service départemental d'incendie et de secours et dans la limite des crédits prévus à ce budget et des délibérations du conseil d'administration ;

ANNEXE à l'arrêté n° A-SDIS32-19-353
portant délégation de signature du président du Casdis au directeur départemental
des services d'incendie et de secours du Gers

✓ **Procédures inférieures au seuil européen**

- lettre de consultation, demande de devis, cahier des charges,
- demande de complément et/ou précision sur la teneur de l'offre,
- tableau de classement des offres,
- notification aux candidats retenus et non retenus,
- déclaration sans suite de la procédure pour motifs d'intérêt général,
- invitation à négocier et procès-verbal de négociation ou d'audition,

✓ **Procédures supérieures au seuil européen**

- dossier de consultation des entreprises (DCE),
- tous les courriers émis avant la signature du marché,

✓ **Autres documents liés aux marchés**

- procès-verbal de mise en ordre de marche, vérification d'aptitude, vérification de service régulier, admission,
- procès-verbal de réception technique,
- bon de commande,
- ordre de service.

- titres de recettes de toute nature pour la mise en recouvrement des produits du service départemental d'incendie et de secours ;
- pièces justificatives de dépenses et recettes du budget du service départemental d'incendie et de secours ;
- actes mettant en œuvre l'ensemble de l'organisation matérielle des procédures de marchés publics, du lancement à l'exécution (*cf. annexe du présent arrêté*) ;
- courriers relatifs aux saisies des dossiers d'assurances et courriers divers ;
- notes de services internes ;
- arrêtés des personnels non officiers et non chefs de centres ainsi que les ampliations des autres arrêtés ;
- copies de documents ;
- correspondances courantes, à l'exclusion des courriers ministériels de toute nature et des courriers adressés aux élus, hors courriers techniques ;
- gestion courante du personnel rémunéré sur les fonds du budget dudit service (*propositions de notation, congés annuels, congés de maladie*), à l'exclusion des nouvelles embauches ;
- conventions de stage et de formation ;
- conventions pour mise à disposition ponctuelle de moyens et de locaux ;
- attestations de stage et de formation ;
- ordres de missions.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement du Colonel Jean-Louis FERRES, Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers, la délégation qui lui est conférée par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par le Colonel Xavier PERGAUD, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours du Gers, et en son absence, par Madame Fabienne LEMERLE, Directrice administrative et financière du service départemental d'incendie et de secours du Gers.

Article 3 :

L'arrêté A-SDIS32-16-194 du 1^{er} juin 2016 susvisé est abrogé.

Article 4 :

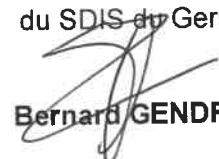
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Article 5 :

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Gers.

Fait à Auch le, **30 AOUT 2019**

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS du Gers,


Bernard GENDRE

Arrêté transmis et reçu en Préfecture le

Le Président du conseil d'administration certifie que le présent arrêté a été affiché le
et sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS du Gers



DECISIONS
DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS



DECISION N° DC-SDIS32-19-008

**Portant modification de la liste départementale des personnels spécialisés
« photo-vidéo » du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers au titre de l'année 2019**

**Le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL des SERVICES d'INCENDIE
et de SECOURS du GERS,**

- VU** Le Code général des collectivités territoriales,
- VU** La décision n° D-SDIS32-19-005 du 09 avril 2019 du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers portant modification de la liste départementale des personnels spécialisés « photo-vidéo » du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers au titre de l'année 2019,
- VU** L'engagement au sein de l'équipe photo-vidéo en date du 03 juillet 2019 du sapeur 2^e classe Aurélien Delamare,
- Considérant** L'arrêté portant cessation d'activité du Médecin Jean-Louis Farjon à compter du 20 octobre 2018,
- Considérant** La suspension d'engagement du Sapeur 1^e classe Florian Virieux,

DECIDE

Article 1 :

La décision du 09 avril 2019 susvisée est abrogée.

Article 2 :

La liste des personnels spécialisés « photo-vidéo » du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers est établie comme suit à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision et jusqu'au 31 décembre 2019 :

Nom prénom	Grade	Affectation	Choix du secteur d'intervention	
			Interventions	Évènements programmés
ANTONIOLLI Nicolas	Sergent	Castéra-Verduzan	département	département
LASSALLE Jean-Christophe	Sergent	Castéra-Verduzan	département	compagnie
VANDERSTRAETEN Gilles	Sergent	Simorre	département	compagnie
DAVANT Yoan	Caporal	L'Isle-Jourdain	département	département
LOCQUENEUX Boris	Caporal-chef	Pavie	département	département

CHANAVAT Loïc	Adjudant-chef	Auch	département	département
VANDINI Alexandre	Sergent	Groupelement territorial Centre-Est	département	département
VERGEZ Loup	Sapeur 1 ^e classe	Simorre	groupement	groupement
DELAMARE Aurélien	Sapeur 2 ^e classe	Cologne	groupement	groupement
COURTADE Xavier	Sergent	Riscle	groupement	groupement
COLOME Marie-Laure	Sergent	Eauze	département	département
ROBLIQUE Pascal	Lieutenant	Eauze	groupement	département
ETIENNE Patrice	Sergent	Saint-Clar	département	département
SOUSA Auguste	Adjudant-chef	Fleurance	département	département
WEBB Zoë	Caporal	Courrensan	département	département
WEBB George	Sapeur 1 ^e classe	Courrensan	département	département

Article 3 :

Monsieur le chef du groupement des services opérationnels et Madame la chef du service communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Gers.

Fait à Auch le, 05 JUL. 2019

Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours
du Gers,

Colonel Éric MEUNIER



DECISION N° DC-SDIS32-19-009

Portant modification de la liste départementale des anciens sapeurs-pompiers réservistes gersois spécialisés « photo-vidéo » au titre de l'année 2019

-

**Le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL des SERVICES d'INCENDIE et de SECOURS du GERS,
Le PRÉSIDENT de l'UNION DÉPARTEMENTALE des SAPEURS-POMPIERS du GERS,**

- VU** Le Code général des collectivités territoriales,
- VU** La décision n° D-SDIS32-18-028 du 28 décembre 2018 du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers et du président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Gers, portant établissement de la liste départementale des anciens sapeurs-pompiers réservistes gersois spécialisés « photo-vidéo » au titre de l'année 2019,
- Considérant** L'engagement au sein de l'équipe photo-vidéo en date du 03 juillet 2019 de Monsieur Christian Rossignol,
- Considérant** La cessation d'activité de Monsieur Gérard Sembrès,

DECIDENT

Article 1^{er} :

La décision du 28 décembre 2018 susvisée est abrogée

Article 2 :

La liste des anciens sapeurs-pompiers réservistes gersois spécialisés « photo-vidéo » est établie comme suit à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision et jusqu'au 31 décembre 2019 :

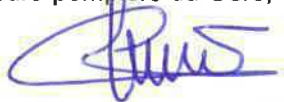
Nom prénom	Centre de rattachement	Choix du secteur d'intervention	
		Interventions	Évènements programmés
Joël FOURGEAUD	Nogaro	compagnie	CS
Alain MURADORE	Nogaro	compagnie	compagnie
Robert BACHOS	Nogaro	compagnie	compagnie
Christian ROSSIGNOL	Fleurance	département	département

Article 3 :

Monsieur le chef du groupement des services opérationnels et Madame la chef du service instances, audit interne et communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Gers.

Fait à Auch le, 05 JUL. 2019

Le président
de l'Union départementale
des sapeurs-pompiers du Gers,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Clavierie', written over a yellow rectangular stamp.

Commandant Christophe CLAVERIE

Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours
du Gers,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Meunier', written over a yellow rectangular stamp.

Colonel Eric MEUNIER



DECISION DC-SDIS32-19-010

portant établissement de la liste départementale d'aptitude à l'activité et l'emploi des
PERSONNELS SPECIALISES DE LA CHAÎNE DE COMMANDEMENT
du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers du GERS au titre de l'année 2019

Le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL des SERVICES d'INCENDIE
et de SECOURS du GERS,

VU Le code de la Sécurité Intérieure ;

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile ;

VU L'arrêté du 6 juillet 2018 portant approbation du Règlement opérationnel du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

La décision DC-SDIS32-19-002 du 15 février 2019 est abrogée.

ARTICLE 2

La liste des sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers aptes à tenir des emplois prévus dans la chaîne de commandement pour l'année 2019 est établie comme suit :

1- Permanence de Directeur

Nom – Prénom	Grade	Affectation
MEUNIER Éric	Colonel	DD SIS
THÉRON Olivier	Colonel	DD SIS

2- Chef de site

Nom – Prénom	Grade	Affectation
MEUNIER Éric	Colonel	DD SIS
THÉRON Olivier	Colonel	DD SIS
FURON Frédéric	Commandant	DD SIS
CLAVERIE Christophe	Commandant	Groupe Nord
BERNIER Péguy	Commandant	DD SIS
GADAL Benjamin	Commandant	Groupe Sud-Ouest

Chef de colonne

Nom – Prénom	Grade	Affectation
ABADIE René	Commandant	Compagnie Bas Armagnac Adour
BARRAU Alain	Commandant	DDSiS
BASTIEN Frédéric	Commandant	Groupe ment Centre-Est
BELLOCQ Jean-Michel	Commandant	Cie Armagnac
BIFFI Patrick	Capitaine	DDSiS CS Masseube
CAUMONT Patrick	Commandant	CS Marciac
COUFFINAL Thierry	Commandant	DDSiS
LABORDE Jean-Pierre	Commandant	DDSiS
PASCHE David	Capitaine	DDSiS
GOURIER Eric	Capitaine	CS Auch
HULSHOF Erwin	Capitaine	CPI Courrensan

3- Officier CODIS

Nom – Prénom	Grade	Affectation
CAVILLON Guy	Lieutenant	DDSiS
COLOMBO Arnaud	Lieutenant	CPI Pavie
DESPONTS Jean-Philippe	Lieutenant	DDSiS
FERRER Jean-Christophe	Lieutenant	DDSiS
LAHAEYE Eric	Lieutenant	DDSiS
PAULEAU Éric	Lieutenant	DDSiS

4- Chef de groupe

Nom – Prénom	Grade	Affectation
ALLAMAND Jean-Michel	Lieutenant	CS Fleurance
AURIOL Jean-Carlo	Capitaine	CPI Pavie
BALLOT Eric	Lieutenant	CS L'Isle-Jourdain
BARBIER Pascal	Lieutenant	CS Mirande CS Nogaro
BARRERE Francis	Lieutenant	CPI Lombez
BARRO Eric	Adjudant-chef	CS Nogaro
BATTAGLIA Philippe	Lieutenant	CS Nogaro
BIANCHI Nicolas	Lieutenant	Cie Bas-Armagnac Adour
BORRELLY Christian	Capitaine	Cie Armagnac CPI Gondrin
CARPENE Damien	Lieutenant	CPI Simorre
CAUNEGRE Raphaël	Lieutenant	CPI Montesquiou
CAVILLON Guy	Lieutenant	DD SIS
CAZEAUX Gilles	Lieutenant	CPI Riscle
CHAHID Younes	Lieutenant	CS Condom
COLOMBO Arnaud	Lieutenant	CPI Pavie
CONDOMINE Laurent	Capitaine	CS Lectoure
COSTES Robert	Adjudant-chef	CS Auch
DELHOSTE Thierry	Lieutenant	CPI Miélan
DESPONTS Jean-Philippe	Lieutenant	DD SIS
DUPUY Olivier	Lieutenant	CPI Seissan
GAYDIER Pierre	Lieutenant	CPI Barcelonne du Gers
GAÜZERE Hervé	Lieutenant	CPI Le Houga CS Eauze
GRAU Elian	Lieutenant	CS Fleurance

Nom – Prénom	Grade	Affectation
HULSHOF Erwin	Capitaine	CPI Courrensan
JUNCA Jérôme	Lieutenant	CS Mirande CS Nogaro
LACLOTTE Michael	Lieutenant	Cie Save Gimone
LACOURT Patrick	Lieutenant	Cie Save Gimone
LAHAEYE Eric	Lieutenant	DD SIS
LALANNE Philippe	Capitaine	CS Auch
LE PORS Ludovic	Lieutenant	CS Mauvezin
LIAN Patrick	Capitaine	CPI Courrensan
LUCIA-SOPENA Pascal	Lieutenant	CPI Plaisance CS Auch
MENASPA Jean-Pierre	Lieutenant	CPI Valence-sur-Baïse
MESTDAGH Fabrice	Lieutenant	CS Auch CS Mirande
MOREAU Bruno	Lieutenant	CS L'Isle-Jourdain
NADALUTTI Thierry	Lieutenant	CS L'Isle-Jourdain
PABOT Pierre-Henri	Lieutenant	CS Condom
PARMENTIER Bruno	Lieutenant	CS Fleurance
PAULEAU Eric	Lieutenant	DD SIS
PEYRUSSAN Jean	Lieutenant	CPI L'Isle-de-Noé CS Mirande
PLANTE Philippe	Lieutenant	CPI FOURCES
PONTIER Pierre	Lieutenant	CS Vic-Fezensac
PONTONI Jean-Pierre	Capitaine	CPI Jégun
RORAÏ Jacques	Lieutenant	CS Mirande
SARRAUTE Claude	Lieutenant	DD SIS CS Auch
TREMOULET André	Lieutenant	DD SIS CS Eauze
VIOLEAU Pascal	Lieutenant	CS Samatan
VOLPATO Jean-Pierre	Capitaine	CPI Riscle

ARTICLE 3

Monsieur le chef du Groupement des services opérationnels est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Gers.

Fait à Auch, le **19 JUIL, 2019**

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours
du Gers,


Colonel Eric MEUNIER